

COMMUNE DU BAR SUR LOUP
RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL 2023

Article 1 Le concours des maisons, jardins, vitrines, fenêtres, portes, et balcons décorés pour Noël a pour objet de récompenser les habitants qui participent à l'animation et à l'embellissement du Bar sur Loup pendant les fêtes de fin d'année.

Article 2 Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique). Si vous choisissez des illuminations, merci de privilégier celles à économie d'énergie (type solaire ou leds) et de les éteindre à compter de 21h de façon à réduire le coût et la pollution lumineuse.

Article 3 Les 3 catégories sont les suivantes :

- Maisons / jardins /portails
- Vitrines / magasins
- Balcon / fenêtres / portes

Les illuminations devront être allumées entre 18h30 et 21h00 et toutes les réalisations devront être vues depuis la voie publique.

Article 4 Le concours est jugé sur place par un jury composé d'élus et de jeunes baroises et barois des Ambassadeurs Jeunesse. Les visites se situeront entre le 18 décembre 2023 et le 5 janvier 2024, à la tombée de la nuit.

Article 5 Droit à l'image : les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

Article 6 L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 7 Après délibérations du jury, début janvier, les lauréats du concours seront avertis et récompensés lors d'un temps de rencontre courant janvier.

Article 8 Les inscriptions, à retourner avant le 15 décembre 2023, se font par :

- téléphone au 04 92 60 35 70
- mail en envoyant vos coordonnées : nom, prénom, adresse, n° de téléphone et catégorie
- sur papier libre directement dans la boîte aux lettres de la mairie, en indiquant vos coordonnées et la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.

Il s'agit d'un concours qui contribuera à l'embellissement de la commune et apportera une convivialité que nous souhaitons partagée par le plus grand nombre.

